

Les échos de Cheverny

Bulletin municipal : Janvier - février - mars 2025

Bonne
année

2025



Concours photos du Conseil des jeunes - Coup de cœur du Conseil municipal - Suzie TREMBLAY

Actualités

Les services techniques se renforcent p.2
Les résultats du concours photos p.6
Permanence Urbanisme p.6
Les Obligations Légales de Débroussaillage p.7

En direct des collectivités

Etat-civil p.2
Un point sur les travaux p.2
Les comptes-rendus du conseil municipal p.4
Les Maisons Départementales des Solidarités p.6

Vivre à Cheverny

Une épicerie associative et citoyenne p.3
Tiers-lieux : désignation de l'architecte p.3
Retour sur la cérémonie de vœux p.6
Agenda p.8

Cette publication se situe toujours à la charnière que nous articulons tous naturellement, celle qui consiste à visiter l'année écoulée puis à faire des projections pour celle qui arrive. Cet exercice est particulier puisque le passé est déjà joué et nous en mesurons rétrospectivement les effets avec ce qui a fonctionné et ce qui demeure à l'état de vœux inaccessibles.

C'est un peu la même chose avec notre village, sauf que nous annonçons des événements et des activités qui se réalisent heureusement tous. Notons le dynamisme de nos habitants toujours présents lors des diverses manifestations, toujours accueillants pour les touristes ou les artistes de passage. Cela constitue une forme de notoriété qui est souvent soulignée par celles et ceux qui y participent.

L'année 2025 s'annonce déjà intéressante parce que riche en propositions : une fête des plantes, deux projections cinématographiques, deux sorties de résidence avec des spectacles en création, une reconnaissance du parcours marathon, un marathon et autres

courses avec une nouvelle organisation et d'autres. Voilà pour les multiples activités.

Et puis, nous mettons en avant aussi celles et ceux qui s'engagent dans la commune, qui y créent une activité commerciale solidaire, qui enrichissent les connaissances numériques. Enfin, tous ces invisibles qui se sont mobilisés pour débarrasser le futur café tiers-lieu afin que l'architecte désigné puisse planifier les travaux sereinement, ceux qui sont attentifs aux voisins fragiles, ceux qui entretiennent leur patrimoine pour que la commune reste agréable.

Nous formons un bel îlot collectif perdu dans une immensité compliquée. Mais c'est justement cet élan qui nous permet de tenir, face au front des mauvaises nouvelles. Gageons que notre nouvelle année sera prometteuse, dynamique et joyeuse.

Je vous souhaite une année sereine au cours de laquelle tous vos projets se dessineront.

Lionella Gallard

Votre mairie est ouverte les mardi et vendredi : 9h-12h/ 14h-17h, mercredi et jeudi 9h-12h, samedi 9h-12h

Place de l'église 41700 Cheverny tél. 02 54 79 97 78

www.mairie-cheverny.com mairie@cheverny.fr

Etat civil

NAISSANCES

22 novembre

Louise **PARMENTIER**

MARIAGES

12 octobre

Julie Claire Mélodie **HASCOET** et
Mathias Antoine Filogène **DOMINGUES**

DECES

1^{er} novembre

Bernadette Marie Madeleine **METIVIER**
née **GOURDON**

3 décembre

Claude **BRUNET** dit « Mario »

Les services techniques se renforcent

Chaque année, la commune recrute un agent saisonnier du 1^{er} avril au 30 septembre pour renforcer l'équipe technique durant la saison touristique. En 2024 Anaïs Charbonnier a été recrutée d'abord en emploi saisonnier puis en CDD du 1^{er} octobre au 31 décembre 2024. Avec la création de l'espace polyvalent, le parc des biches un personnel supplémentaire s'avère nécessaire, la commune a donc décidé de créer un emploi permanent à compter du 1^{er} janvier 2025 et c'est Anaïs qui occupera ce poste.



Le marathon de Cheverny recherche des bénévoles

Pour assurer la sécurité des coureurs (signaleurs) et une bonne organisation (postes aux ravitaillements, consigne, parkings...) nous avons besoin de bénévoles

le samedi 5 avril
le dimanche 6 avril 2025.



Chaque bénévole se verra offrir une dotation (tee-shirt, bouteille de vin et coupe-vent) + les repas + une soirée spectacle le **jeudi 24 avril 2025** à la salle des fêtes de Cour-Cheverny.

Contact : Josette Lange

06 65 09 31 96

saintgervais.cheverny@gmail.com

Un point sur les travaux

La réfection de la façade de l'atelier communal (❶ ❷) endommagée par les intempéries, l'amélioration de l'accès et une dalle sur une partie brute se sont élevés à 22 742 € TTC

Serva TP a repris le busage chemin des bœufs (❸) pour 22 247 € TTC.

Des travaux de voirie (❹ ❺) ont été réalisés par l'entreprise BSTP pour un montant de 83 994 € TTC

❶ Façade de l'atelier communal avant

❷ Façade de l'atelier communal après

❸ Chemin des bœufs

Rétablissement de la traversée du chemin et protection des pieds de talus

❹ Route du chêne des dames

Traitement des déformations et gravillonnage

❺ Route de l'ébat



Une épicerie associative et citoyenne à Cheverny

Un groupe d'habitants de Cheverny et Cour-Cheverny, et des producteurs bio locaux lancent la création d'une épicerie associative et citoyenne, dans le bourg de Cheverny, au 13 A rue du Chêne des Dames (local de l'ancienne agence immobilière).

L'épicerie proposera des produits alimentaires locaux et bio. Constituée en association, elle fonctionnera avec des bénévoles et les produits seront vendus

sans marges, aux prix fixés par les producteurs. L'épicerie sera un lieu d'échanges, de rencontres, de solidarité entre habitants et avec les producteurs.

Ce projet vous intéresse ? Merci de bien vouloir faire part de vos souhaits et avis en répondant à l'enquête dont le lien est disponible notamment sur Panneau-pocket et sur la page Facebook : « Epicerie Citoyenne de Cheverny », ainsi que sur l'affiche apposée sur le volet du local via un QR Code.



Par ailleurs le collectif vous invite à venir découvrir le projet en détail et en parler avec nous, lors d'un café-questions qui aura lieu **Mercredi 22 janvier 2025 à 18h30 dans la salle Seniors de Cheverny**, puis lors d'une réunion publique le **martedì 4 février 2025 à 18h dans la Salle des fêtes de Cheverny**.

Café tiers-lieu : désignation de l'architecte

La mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un tiers-lieu composé d'un café, de bureaux, d'une salle polyvalente, de 4 logements et d'un office du tourisme a été confiée à Charles Vitez, architecte mandataire de Cour-Cheverny et son équipe de maîtrise d'œuvre :

- * ICC (BET fluides),
- * MTTECH (BET structures),
- * ACOUSTEX (BET Acoustique),
- * Chorème (Paysagiste concepteur)
- * et Flow-Concept (Gestion des Eaux pluviales)

par Loir-et-Cher logement a qui la commune a délégué la maîtrise d'ouvrage. Pour Charles Vitez, le parti architectural et paysager global devra, dès le début des études, prendre en compte la situation exceptionnelle du terrain, et l'attention particulière à apporter à la recherche des proportions justes, des matériaux nobles et du respect du cadre environnant particulièrement préservé.

Le planning prévoit la validation des phases d'avant-projet entre janvier et avril (périmètre ABF), puis le dépôt du permis de démolir et du permis de construire en mai, le lancement de l'appel d'offres travaux en novembre 2025.

Le chantier doit durer 16 mois pour une ouverture prévue du café en juin 2026, les autres aménagements se termineront courant 2027.



CONSEILLER
NUMÉRIQUE
France
services



Accompagnement individuel

Tous les vendredis
En mairie de Cheverny

Prendre rendez-vous au
07 80 98 28 05

Ateliers collectifs

1 vendredi sur 2

de 14 h 30 à 16 h 30

Mairie - Salle du conseil
entrée libre sans inscription
Contact : 07 80 98 28 05

Calendrier

10 janvier

Entraînement : Classement PC, déplacement de fichiers, utilisation de l'explorateur ...

24 janvier

Réseaux sociaux
Découverte et utilisation de INSTAGRAM.

7 février

Canva - Word/ réalisation d'étiquettes imprimables.

21 février

Budget - Banque
Les applications bancaires et les outils de gestion du budget.
Sécurité des transactions .

7 mars

Youtube, Spotify, Deezer :
Écouter et récupérer de la musique sur internet.

21 mars

Gestion des mots de passe :
Création de mots de passe forts, bonnes pratiques, astuces pour une sécurité optimale.

Pensez à apporter
votre ordinateur portable/
tablette/smartphone.

Conseil municipal du 7 octobre 2024

Eco-quartier

Relance de la consultation de l'étude complémentaire environnementale par 2 consultations distinctes : une sur la biodiversité et l'autre sur l'hydrologie.

Personnel communal

Attribution de l'IFSE (Indemnité de Fonction de Sujétions et Expertise) et d'un CIA (Complément Indemnité Annuel) à M. Martellière à compter du 1^{er} novembre 2024.

Voies communales

Actualisation du tableau communal des voies et voies douces de la commune.

Espace Polyvalent

Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour l'installation de bornes de recharge rapide pour les véhicules électriques.

Tiers-lieu – convention avec Loir et Cher Logement

Retrait de la halle cycliste dans la convention Loir et Cher Logement.

DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)

Validation du rapport de la DECI.

Busage chemin des bœufs

Validation du devis de SERVA TP pour la réfection du busage endommagé pour un montant de 16 880 € HT.

Forfait scolaire 2024-2025

Le forfait scolaire fixé par la commune de Cour-Cheverny s'élève à 427,38 € pour les enfants de l'école élémentaire soit une diminution de 12,25 %, et 1 421,68 € pour les enfants de l'école maternelle soit une diminution de 8,47 %. Le forfait sera pris en charge à hauteur de 50 % pour les enfants en garde alternée dont un seul des parents réside à Cheverny.

Local 8 rue du Chêne des Dames

Reconduction du bail précaire de location du 1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2025 pour Mme Pasqual fixé à 250 €/mois.

Remboursement de frais engagés au nom de la commune

Remboursement à Mme Catherine Desouches-Grangeon d'une facture de 16,15 € pour l'achat de denrées pour la compagnie Oups, à l'occasion du spectacle « Championnes en Meute ».

Affaires diverses

Compte-rendus de réunion des élus :

- Charles-Antoine de Vibraye concernant les risques incendies du massif Sologne et l'obligation de débroussaillage qui en découle pour les propriétaires
- Jacqueline Vacelet, pour l'aide alimentaire apportée par le CIAS (centre intercommunal d'action sociale) et autres structures.
- Mme le maire présente un extrait du rapport de l'inventaire de la biodiversité réalisé par le CDPNE dans le parc des biches. Des espèces de papillons et oiseaux protégés ont été repérés.

- Lionella Gallard et Thérèse Dazin pour un voyage d'étude avec le SIAB sur l'urbanisme durable. Présentation de l'ORE (obligation réelle environnementale) qui permettrait de mieux protéger la biodiversité dans le parc des biches.

- Baisse de la pression de l'eau entre le 7 et le 10 octobre en raison des travaux de vidange, nettoyage et désinfection des châteaux d'eau

- Ouverture de la mairie le samedi, à compter du 1^{er} décembre les 1^{er} et 3^{ème} samedi

- Appel à projet pour une alimentation durable avec financement possible, lancé par le Pays des Châteaux.

Parole aux élus

- Yves-Michel GIL au sujet du projet d'achat d'un tracteur
- François Cazin, pour un viticulteur qui connaît des difficultés d'accès à ses vignes
- François Cazin pour la détérioration du chemin reliant la Croix de l'Ormeau aux Petites Peraudières.

Parole au public

Mme Marinette Rilly demande des précisions sur les ateliers seniors organisés en novembre.

Conseil municipal du 4 novembre 2024

Tiers lieu

Accord pour le transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage à Loir-et-Cher Logement.

Demande de subvention au titre du Fonds Friches.

Ecoquartier – marché public de dialogue compétitif

Le marché a été déclaré infructueux par la commission d'appel d'offres, une nouvelle consultation va être lancée.

Parc des Biches

Demande de subvention au titre du Fonds Maïf du Vivant.

Renouvellement du label TEN (Territoire Engagé pour la Nature) et du label Villes et Villages Etoilés

Les dossiers de renouvellement du label TEN et Villes et Villages Etoilés vont être déposés.

Aggopolys

Accord pour la prolongation d'un an de la convention de mise à disposition du personnel technique communal concernant la voirie communautaire.

Spectacle de Noël école Paul Renouard

Ce sujet sera remis à l'ordre du jour du conseil municipal de décembre.

Contrat électricité

Prolongation du contrat d'électricité pour une durée d'un an en attendant la stabilité des tarifs.

Cérémonie du 11 novembre

Organisation de la cérémonie avec les élus présents.

Affaires diverses

- ♦ Compte-rendus de réunion des élus :
 - * Catherine Desouches-Grangeon pour la commission communautaire culture, loisirs et sport
 - * Jean-Claude Chadenas et Marthe Vivant pour l'AG de la Lyre de Cheverny /Cour- Cheverny

- ♦ installation du Distributeur Automatique de Billets fin novembre, début décembre.
- ♦ organisation de la cérémonie de la Sainte-Barbe à Cour-Cheverny.
- ♦ Charles-Antoine de Vibraye représentera la commune pour le projet d'arrêté préfectoral de l'Obligation Légale de Débroussaillage concernant les risques incendie du Massif Sologne.

Pas de question du public, ni des élus présents.

Conseil Municipal lundi 2 décembre 2024

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Adoption du Plan Communal de Sauvegarde qui prévoit les actions à mener et l'organisation en cas de sinistre important sur la commune (incendies, inondations et ..).

Renouvellement label « station de tourisme »

Accord pour la demande de renouvellement du label « station de tourisme ».

Écoquartier - résultat consultation étude environnementale et hydraulique

- ♦ volet environnemental : choix de l'entreprise « Envol Environnement » pour un montant de 4 690 € HT.
- ♦ volet hydraulique : choix de l'entreprise Flo-Concept pour un montant de 14 950 € HT.

Résultat Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'implantation de recharges pour véhicules électriques sur l'espace polyvalent

Validation de la proposition de l'entreprise SPIE pour l'implantation de 2 bornes de recharge rapide pour véhicules électriques et 2 bornes de recharges pour vélo à assistance électriques, pris en charge à 100 % par l'entreprise avec versement d'une d'indemnité forfaitaire d'occupation du domaine public de 3 000 euros/an.

Agglopolys – cycle de l'eau : avenant à la convention 2024

Accord pour la prolongation d'un an de la convention de mise à disposition du personnel technique communal concernant l'entretien du réseau d'eaux pluviales.

Renouvellement du contrat d'entretien des bornes incendie

Choix de l'entreprise R2C pour l'entretien des bornes incendie pour un montant de 4 349 € pour 2 visites entre 2025 et 2029.

Renouvellement des contrats d'assurance

Choix de la SMACL pour les assurances communales pour un montant annuel de 17 430,13 €.

Décisions modificatives

Accord pour une modification d'imputation budgétaire.

École publique Paul Renouard – subvention pour le spectacle de Noël

Accord pour une participation de 2,70 € par enfant pour le spectacle de Noël, soit 145,80 €.

Écoles privée et publique – achat de friandises pour Noël
Accord pour l'achat de friandises pour les enfants des 2 écoles 2,70 € par enfant, soit 207,90 €.

Distribution des colis de Noël pour les seniors

Les colis de Noël seront distribués aux seniors à compter du 10 décembre.

Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Demande de subvention au titre de la DETR d'un montant de 40 729 € pour l'achat de la maison Cayron.

Affaires diverses

- ♦ Installation du distributeur automatique de billets fin décembre.
- ♦ Vœux de la commune de Cour-Cheverny le 4 janvier
- ♦ Invitation d'Agglopolys à la fresque sur l'économie circulaire le 13 décembre.
- ♦ Suite à l'étude réalisée par le SIAB sur la trame étoilée, la commune de Cheverny émet très peu d'émissions lumineuses ce qui favorise la biodiversité nocturne.
- ♦ Proposition par 2 artistes d'implantation de sculptures sur l'espace public de la commune, le conseil municipal n'est pas intéressé.
- ♦ Catherine Desouches-Grangeon rend compte des ateliers seniors « C'est bon pour le moral ».
- ♦ Thérèse Dazin et Catherine Desouches-Grangeon rendent compte de la restitution des « ateliers du goût ».

Parole aux élus

- ♦ Marthe Vivant fait part des difficultés des transports scolaires Rémi pour les collèges et du manque de sécurité de l'arrêt de bus route de Romorantin
- ♦ Fabrice Gouny, concernant les meublés de tourisme, demande si la commune va prendre une décision sur le nombre de jours de location autorisés suite à la publication d'une nouvelle loi sur le sujet. Cette question sera à l'ordre du jour du conseil municipal de janvier.

Parole au public

Mme Marinette Rilly demande si la commune peut intervenir sur le déploiement de la fibre. Mme le Maire intervient régulièrement auprès du directeur départemental d'Orange et a interpellé le sénateur Bernard Pillefer à ce sujet. Le déploiement de la fibre est réalisé par Orange sur ses fonds propres et selon un calendrier défini en interne sans consultation des élus.

* * * * *

**Le conseil municipal se tient habituellement le
1^{er} lundi du mois à 19h en mairie**

Prochains conseils

Lundi 3 février

Lundi 3 mars

lundi 7 avril

lundi 5 mai

Permanence Urbanisme

Depuis le 13 janvier 2023, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Habitat - Déplacement (PLUi-HD) se substitue aux plans locaux d'urbanisme (PLU) de toutes les communes d'Agglopolys.

Ce sont donc les règles de ce PLUi qui s'appliquent à vos projets. Attention, ce qui était possible avant peut ne plus l'être aujourd'hui et inversement.

Lorsque vous avez un projet, avant toute autre démarche, il faut bien prendre connaissance des règles qui s'appliquent à votre parcelle.

Pour vous aider à vérifier la faisabilité de votre projet, des permanences sont assurées par les élus en charge de l'urbanisme un samedi matin par mois.

Les prochaines permanences se tiendront les samedis 18 janvier, 15 février, 15 mars, 12 avril, 17 mai et 14 juin 2025.

N'hésitez pas demander un RDV en appelant la mairie.



Résultats du concours photos du Conseil des Jeunes

La plus rigolote

Julia DUCLERT

La plus artistique

Louise SONNIER

La plus chevernoise

Fany YVON

La plus naturelle

Suzie TREMBLAY

Coup de cœur du conseil municipal

Suzie TREMBLAY

Coup de cœur de la commission communication

Julien LESEIGNOUX

Retrouver les photos lauréates sur  mairiedecheverny

Cérémonie des vœux

Lors de la cérémonie des vœux M. Jean Descombes et M. Jean-Claude Chadenas ont été mis à l'honneur.

Lionella GALLARD, a remis, au nom de la commune, la médaille d'or communale à :

♦ Jean Descombes pour l'ensemble des actions menées en tant que trésorier puis comme Président de l'Amicale des Loisirs pendant 11 ans

♦ Jean-Claude Chadenas pour son investissement comme membre du club des seniors dont il a assuré la présidence pendant 10 ans.

Tous les deux ont décidé de quitter la présidence de leur association tout en restant bénévoles au sein de leur structure.

A travers eux c'est le secteur associatif et ses bénévoles que la commune souhaite remercier pour leur engagement et l'animation de notre belle commune.



Conseil des Jeunes : ateliers de Noël

Comme chaque année le Conseil des Jeunes a réalisé et mis en place les décorations de Noël sous le caquetoire et sur le rond point. Le concours photo organisé cette année, a permis de récompenser les photographes dans 4 catégories : photo la plus rigolote, la

plus artistique, la plus chevernoise, la plus naturelle et de récompenser également 2 coups de cœur. Le Conseil des Jeunes remercie l'ensemble des entreprises ayant participé au concours photo en offrant des lots pour les lauréats.



Maisons départementales des solidarités

Prévention et protection maternelle infantile, logement, accompagnement vers l'emploi, autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, inclusion et insertion sociale.

Les services d'action sociale du conseil départemental se réorganisent pour vous offrir un service de proximité renforcé.

Objectifs ? Mieux répondre à vos besoins et vous proposer une offre de services au plus près de chez vous, dans douze maisons départementales des solidarités (MDS) implantées dans tout le département.

Dix d'entre elles sont déjà ouvertes : Montrichard-Val de Cher, Mer, Vendôme, Selles-sur-Cher, Bracieux, Lamotte-Beuvron, Blois, Romorantin-Lanthenay, Salbris et Veuzain-sur-Loire.

CONTACT

02 14 99 41 41

du lundi au vendredi
de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 16 h
(sauf le mardi après-midi)



Plus d'infos



Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La loi pour le déploiement de la « stratégie nationale de défense des forêts contre les incendies » a été publiée le 10 juillet 2023 pour faire face à la montée du risque incendie et suite à un été 2022 particulièrement marqué par les incendies.

Les incendies en forêt constituent une problématique émergente en région Centre-Val de Loire, cette dernière étant d'habitude habituée aux départs de feux dans les cultures au moment des moissons.

Le classement du massif Sologne - dont Cheverny fait partie - en tant que massif à risque incendie entraîne la nécessité de mettre en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD).

Objectifs

Le débroussaillage autour de **toutes les constructions, pas seulement les habitations** a pour objectifs de limiter la propagation du **feu**, de diminuer son intensité et de faciliter la lutte.

Qui doit débroussailler ?

Le débroussaillage est effectué **par le propriétaire** des constructions, terrains ou installations.

Si les travaux de débroussaillage s'étendent sur les fonds voisins, vous devez demander et obtenir au préalable l'autorisation de votre voisin.

En cas de refus ou de non-réponse, l'obligation de débroussaillage sera mise à la charge de ce voisin.

En cas de non-respect des obligations

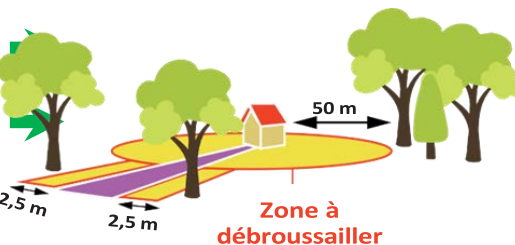
On s'expose à des sanctions administratives (50 € / m²) et à une contravention pouvant s'élever à 1 500 €.

En cas de sinistre, l'assureur peut appliquer une franchise supplémentaire d'un montant maximum de 5 000 €.

Où débroussailler ?

Le débroussaillage est **obligatoire** :

- ➡ dans un rayon de 50 m autour des constructions ;
- ➡ sur une largeur de 2,50 m de part et d'autres des voies privées d'accès aux constructions ou ouvertes à la circulation motorisée.



Quand débroussailler ?

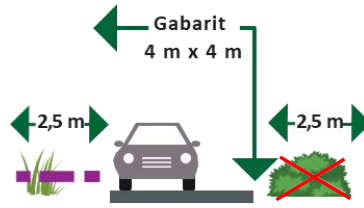
➡ La coupe des arbres et arbustes est à réaliser de préférence entre le 1er septembre et le 15 mars.

➡ Le maintien de la végétation à une hauteur inférieure à 50 cm est à faire toute l'année, autant de fois que nécessaire.

Comment débroussailler ?

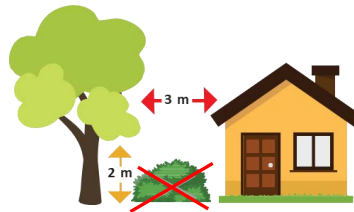
◆ Débroussailler autour des voies d'accès sur 2,5 m de part et d'autre et maintenir un gabarit de 4 m x 4 m.

◆ Couper ou broyer la végétation basse afin qu'elle ne dépasse pas 50 cm de hauteur.



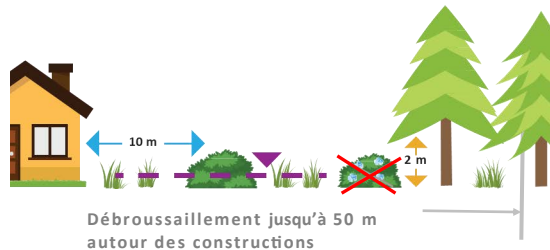
◆ Couper les branches basses des arbres afin que toutes les parties des branches se trouvent à une hauteur minimale de 2 m du sol.

◆ Couper les arbres et les branches situés à moins de 3 m de toute construction.



◆ Couper les arbustes.

Possibilité de conserver des îlots à plus de 10 m des constructions et pas sous les



Pour plus de renseignements :

Direction Départementale des Territoires
Service eau et biodiversité / unité nature forêt
☎ : 02 54 55 73 59

Utilisez les cendriers

Dans le cadre d'une convention avec la société Alcome, éco-organisme pour la réduction des mégots dans l'espace public, **3 cendriers ont été installés place de l'église, 1 près de l'arrêt de bus, 1 autre près du platane (arbre de la liberté) et enfin le 3ème a été fixé sur un pilier du kiosque.** Les cendriers sont vidés régulièrement par les agents communaux.

« Un mégot peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau, soit l'équivalent de 4 baignoires. Jeter son mégot de cigarette par terre, c'est risquer une amende de 135 euros. »



Entretien des chemins



L'hiver est la période privilégiée pour l'entretien des accotements et chemins en calcaire détériorés cette année par les pluies importantes.

Une circulation intensive sur les chemins en calcaire, en hiver tout particulièrement, génère de nombreuses ornières. Pour les remettre en état et/ou les préserver, certains seront fermés à la circulation.

Quelques dates à retenir...

Mardi 21 janvier

Projection de « La vie est belle » de Roberto Benigni

En 1938, Guido rêve d'ouvrir une librairie, malgré les tracasseries de l'administration fasciste. Amoureux de Dora, il l'enlève le jour de ses fiançailles avec un bureaucrate du régime. Cinq ans plus tard, ils ont un fils : Giosue. Mais les lois raciales sont entrées en vigueur et Guido est juif. Il est alors déporté avec son fils. Par amour pour eux, Dora monte de son plein gré dans le train



A l'issue de la projection Mme Clément, fille de M. Aubry, résistant et déporté en 1944 témoignera.

19 h - Salle des fêtes de Cheverny. .
Entrée libre et gratuite. Nombre de places limité.

Mercredi 22 janvier

Présentation du projet d'Epicerie solidaire par le « Collectif Epicerie Citoyenne de Cheverny », lors d'un café-débat.

Salle des seniors de Cheverny- 18h 30

Contact : epiceriecitoyennedecheverny@gmail.com

Dimanche 26 février

1^{ère} Bourse aux jouets et puériculture organisée par l'association des parents d'élèves de l'école Paul Renouard
Salle des Fêtes de Cour-Cheverny de 8h30 à 18h.

Réservations : 06.61.86.48.32 ou
06.32.69.34.63 ou
aapeapaulrenouard@gmail.com.



Dimanche 2 février

Repérage Marathon

RDV parking P2 du château à 9h 30.

Contact : Josette Lange 06 65 09 31 96

Mardi 4 février

Réunion publique : projet Epicerie solidaire par le « Collectif Epicerie Citoyenne de Cheverny » Salle des fêtes - 18h

Contact : epiceriecitoyennedecheverny@gmail.com

Vendredi 14 février

Spectacle sortie de résidence de la Coriace Cie.

La tempête (I,II,III) d'à peu près Shakespeare

La Coriace Cie crée un spectacle musical avec marionnettes autour de l'œuvre « la tempête » de Shakespeare.

19 h- salle des fêtes de Cheverny. Entrée libre.

Vendredi 21 février

Spectacle sortie de résidence du collectif Mondo

« Membrance », spectacle où la danse, le théâtre et les images d'archives dialoguent .

A partir de 10 ans. Durée 55 mn.

19 h - salle des fêtes de Cheverny. Entrée libre.

Samedi 1^{er} et dimanche 2 mars

Concerts organisés par l'ensemble vocal « Il Etait Une Voix »,

salle des fêtes de Cour-Cheverny.

20h 30 le samedi et 15h le dimanche.

Réservation au 06 99 56 80 33 .

Entrée : 20 € - -12 ans : 15 €



Dimanche 2 mars

Randonnée pédestre organisée par l'ESCCC. 9, 13, 17 et 21 km

Départ : gîte de Cour-Cheverny de 7h

à 9h30. **Contact :** ESCCC.gym@gmail.com

Mardi 4 mars

Show OASIS, spectacle musical à Chécy (45) à 15 h. Sortie au départ de Cheverny organisée par le club des seniors (65 €)

Inscriptions : Marinette RILLY - tél 06 08 57 63 46
ou Suzanne LENAY 02 54 79 98 77

Vendredi 7 mars

Projection cinéma « la vigne, les vins et les vignerons »

CICLIC Centre-Val de Loire et la commune de Cheverny proposent une projection de films amateurs de la région Centre-Val de Loire, autour de la vigne, des vins et des vignerons, entre 1939 et 1983. Entrée gratuite. Nombre de places limité.

Une dégustation de vin sera proposée à l'issue de la soirée.

19 h - salle des fêtes de Cheverny



Dimanche 9 mars

27^{ème} randonnée cyclotouriste

« ENTRE BRUYERE ET ROSEAUX »

organisée par l'Etoile Sportive Cheverny/Cour-Cheverny.

VTT 20, 34 et 44 km ; Route 43, 62 et 80 km ; Gravel 64 et 74 km.

Contact : lili.jacques@free.fr

Samedi 15 et dimanche 16 mars

Fête des plantes, organisée par le

Rotary Club Blois Sologne

Château de Cheverny -10h à 18h .

Interdit aux animaux. 8 € (+ 16ans)

Contact : fetedesplantes41@gmail.com



Fin mars/début avril

Floraison des tulipes et décorations de Pâques mises en place le 30 mars.

en mars : de 10h00 à 17h00 ;

en avril : de 9h15 à 18h00 .

Renseignements : www.chateau-cheverny.fr

Samedi 5 et dimanche 6 avril

22^{ème} Marathon de Cheverny organisé par Courir à Saint Gervais. **Contact :** saintgervais.cheverny@gmail.com



Mairie de Cheverny 41700 Cheverny - tél. 02 54 79 97 78
Directeur de publication : L. Gallard
Rédaction : L. Gallard, T. Dazin, C. Desouches-Grangeon,
J-C Chadenas, M. Vivant, F. Clément, F. Tommasi, L. Cherrier
Imprimé par Médi6 - Le Controis en Sologne